

Le réseau GRAPPE (GRoupement d'Associations Porteuses de Projets en Environnement) organise un **concours photo** dans le cadre de la Semaine de l'Environnement qui se déroulera pendant les mois de Février, Mars et Avril 2017 dans les villes d'Avignon, Lille, Clermont-Ferrand, Rennes, Montpellier, Pau, Limoges, Strasbourg et Toulouse.

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

1. Préambule

Ce concours photo est organisé par le réseau GRAPPE qui coordonne les associations organisatrices de la Semaine de l'Environnement. Cet événement se déroulera pendant les mois de Février, Mars et Avril 2017 dans les villes d'Avignon, Lille, Clermont-Ferrand, Rennes, Montpellier, Pau, Limoges, Strasbourg et Toulouse.

Le concours sera ouvert du **Lundi 27 Février** au **Mercredi 5 Avril 2017**. Les résultats seront annoncés le **Jeudi 6 Avril**.

2. Condition de participation et inscription

Le concours est ouvert à toutes et à tous.

Pour participer, il suffit d'envoyer au **maximum 3 photos** à l'adresse mail :

concours@reseaugrappe.org

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

3. Modalités du concours

3.1 Thème

Le thème du concours 2017 est « **Changer le monde sans prendre le pouvoir !?** »

Ce thème est libre d'interprétation mais nous rappelons que le concours est organisé dans le cadre de la Semaine de l'Environnement qui a pour but d'informer et de sensibiliser sur les problématiques environnementales et sociales actuelles.

3.2 Aspects techniques

Pour participer au concours, les participant-e-s adresseront au maximum 3 photos à l'adresse concours@reseaugrappe.org.

Pour plus de renseignements :

Téléphone : 06 32 82 30 61

contact@reseaugrappe.org

www.reseaugrappe.org

Les photos présenteront les caractéristiques suivantes :

- Technique de photo libre (numérique, argentique, polaroid, sténopé,...)
- Photo envoyée au format numérique
- En couleurs et/ou en noir et blanc
- Résolution minimale : 2400 x 3600 pixels OU 300 dpi.
- Chaque photo est accompagnée d'un titre
- Respect du thème

3.3 Jury et lauréats

Les photos déposées seront examinées par un jury composé de membres des associations organisatrices de la Semaine de l'Environnement.

Les critères retenus pour désigner les lauréats sont :

- Respect du thème
- Respect des consignes mentionnées ci-dessus (3.2)
- Aspect technique et artistique
- Originalité

Un ensemble de 35 photos lauréates seront retenues suite à la délibération du jury.

Les résultats de ce concours seront annoncés le Jeudi 6 Avril 2017.

Les photos sélectionnées à l'issue du concours seront publiées sur le site du GRAPPE et feront, par la suite, l'objet d'une exposition photographique itinérante (tirage photo sous le format 30x40cm).

4. Informations générales

Les participant-e-s, dont une ou plusieurs de leurs photos sont primées, autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et leur utilisation ultérieure par le GRAPPE sous les modalités de la licence *creative commons* (Respect de la Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Pas de modification : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>)

Chaque participant-e déclare être l'auteur de la photo soumise. En participant au concours, il ou elle s'engage à ne fournir que des photos dont les droits d'auteur lui appartiennent.

Le GRAPPE ne peut être tenu responsable du non-respect des droits d'auteur par l'un-e des participant-e-s au concours.

Le GRAPPE se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

Le GRAPPE ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Pour plus de renseignements :

Téléphone : 06 32 82 30 61

contact@reseaugrappe.org

www.reseaugrappe.org